

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 2 décembre 2024 à 18 h 30, le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes :

A - Ordonnance relative à l'événement « Initiation aux sports d'hiver » :

1. Ordonnance ORD2724-056 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, pour l'événement « Initiation aux sports d'hiver » organisé par l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, le samedi 1^{er} février 2025, au parc Pierre-Bédard, de 9 h à 19 h. (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, art. 20).

B - Ordonnances relatives à la circulation et le stationnement :

1. Ordonnance ORD2724-057 permettant l'aménagement d'une zone de stationnement limité à 15 minutes, d'environ 20 mètres, pour la garderie située en face du 8676, rue Sainte-Claire. (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 4).
2. Ordonnance ORD2724-058 permettant la fermeture du terre-plein central de la rue Sherbrooke Est, à l'intersection de l'avenue De Repentigny et d'y limiter les manœuvres permises. (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3).

Les ordonnances ci-dessus mentionnées peuvent être consultées à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture ou en faisant une demande par courriel à l'adresse suivante : MHM_Greffe-consultation@montreal.ca

FAIT À MONTRÉAL, CE 10^E JOUR DE DÉCEMBRE 2024.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc